

PREAVIS N° 04/2022
de la Municipalité au Conseil communal
relatif à l'installation de GastroVert Private

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

GastroVert Private est un système de collecte des déchets alimentaires développé par Satom SA et destiné aux communes souhaitant mettre à disposition de leurs citoyens un système performant de collecte et de valorisation des déchets alimentaires.

Il consiste à sortir du sac poubelle taxé les restes alimentaires qui ont un pouvoir de valorisation thermique négatif. En effet, ces restes sont porteurs de beaucoup d'eau et donc utilisent une grande quantité de chaleur pour les incinérer. Avec **GastroVert**, les déchets collectés sont acheminés vers l'installation de méthanisation de Villeneuve. Ils y sont valorisés par la production de biogaz, d'énergie électrique verte, de chaleur et de compost.

2. SERVICES PROPOSÉS

- Carte d'accès fournie aux usagers et qui permet un contrôle du remplissage des bacs ainsi qu'un suivi de la matière récoltée.
- Plusieurs points de collecte répartis sur le territoire communal.
- Distribution gratuite de sacs compostables sur les points de collecte.
- Bio-seaux permettant de réceptionner les déchets alimentaires conçus pour minimiser l'apparition d'odeurs et la présence de parasites, adaptés au format des sacs compostables.
- Evacuation régulière des bacs en fonction de leur taux de remplissage.
- Remplacement des bacs pleins par des bacs vides préalablement nettoyés.
- Une plateforme internet gvp.satomsa.ch donnant accès à des conseils ou des informations.

3. COÛTS DE L'INSTALLATION

Investissements uniques pour GastroVert Private :

Initialisation du service (taxe unique) :	1'000.00 CHF
5 Abris en béton	6'000.00 CHF
Transport et installation des abris (CHF 200.00 pièce) :	1'200.00 CHF
Cartes d'accès (1 par ménage + résidents + réserve et stock = 1'300 cartes) :	9'100.00 CHF
Bio-seaux (optionnel – <i>frais de transports en sus</i>) : 500 pcs	2'500.00 CHF
Total :	19'800.00 CHF

4. COUTS D'EXPLOITATION ANNUELS

Charges d'exploitation annuelles pour GastroVert Private :

Estimation échange des bacs 180l. :	16'025.00 CHF
Location annuelle des châssis + SmartThing (CHF 360.00 pce/an) :	1'800.00 CHF
Total :	17'825.00 CHF

ce qui représente (estimation, sans les nuitées) :

Coût moyen par habitant (1880 habitants) :	09.50 CHF
Coût moyen par ménage (798 ménages) :	22.35 CHF

soit une réduction estimée d'achat de sacs ordures ménagères par ménage estimée de : (GVP 64 kg/an/par ménage / 4 kg pour un sac 35l.) Total : 31.20 CHF

5. REDUCTION ESTIMEE DES CHARGES ANNUELLES D'EXPLOITATION SUR LES ORDURES MENAGERES

La réduction estimée des charges annuelles d'exploitation sur les ordures ménagères s'élève à CHF 10'838.-.

Ce montant comprend la réduction de tarif Satom SA sur la valorisation thermique, l'impact sur le prix théorique de transport des ordures ménagères et l'impact sur la péréquation des transports.

6. CHARGES LIEES A LA MISE EN PLACE DU SERVICE GASTROVERT PRIVATE

Les charges liées à la mise en place de ce service sont de CHF 6'987.-.

7. EMBLEMES

Après étude des emplacements pertinents, les éco-points seront installés aux endroits suivants :

- Local voirie
- Rue du Grand-Cerclet
- Vers la Gare
- Parking Pré-Clos
- Musée de l'Orgue

8. CONCLUSION

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis N° 04/2022 de la Municipalité au Conseil communal relatif à l'installation du système de collecte des déchets alimentaires « GastroVert Private » ;

Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

- Décide :
1. D'autoriser la Municipalité à installer le système de collecte des déchets alimentaires « GastroVert Private » ;
 2. De lui accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 19'800 ;
 3. De financer ces travaux par la trésorerie courante ;
 4. D'amortir le coût d'installation en une fois par prélèvement à la réserve « Travaux »

Adopté en séance de Municipalité le mardi 21 décembre 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le Syndic

la Secrétaire municipale


Chr. Lanz




R. Duronio

Délégué(s) de la Municipalité : Eric Portner, municipal